



OBJET : Organisation de l'épreuve d'animation en structure

A Créteil, le 09/12/2013

Je vous confirme que vous êtes convoqué(e) pour votre évaluation « ANIMATION DE SÉANCE ».

Vous devez vous présenter **muni(e) de cette convocation** (prévoir une arrivée sur le lieu 15 minutes avant l'horaire indiqué) :

EPREUVE	DATE ET HORAIRE	LIEU
Animation de séance mention: D	MARDI 12/10/2013 13H	Energie Forme 41bis rue de malleville 95880 enghien les bains

Libellé de l'épreuve d'animation mention C :

Le candidat anime 2 activités de 20 mn chacune sur support musical avec démonstrations techniques et consignes associées [une activité de renforcement musculaire (au choix RM ou STRETCH) et une activité d'activation cardiovasculaire (au choix LIA ou STEP)]. Un entretien de 20 à 30 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

Libellé de l'épreuve d'animation mention D :

Le stagiaire anime 1 séquence individualisée avec démonstrations techniques et consignes associées d'une durée prévue dans le document professionnel de préparation de séance et d'une durée maximale de 60 minutes. Il doit utiliser de l'appareillage type musculation et/ou cardio-training. Un entretien de 20 à 30 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

Important :

Le jour de l'évaluation, 2 ou 3 jurys se présenteront quelques temps avant l'horaire de convocation du stagiaire. Ces derniers sont des formateurs de l'école ou des experts désignés par la DRJSCS. Chaque évaluation d'animation ou d'encadrement est suivie d'un entretien oral avec le candidat. Je vous remercie de bien vouloir organiser un espace afin de pouvoir réaliser cet entretien.

Le stagiaire doit impérativement prévenir son tuteur ainsi que la direction de sa structure de la date et l'heure de l'évaluation, et également leur fournir une copie de cette convocation.

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations complémentaires au 01 41 78 60 60 ou aurelien.lejeune@lecesa.com

Cordialement.

Aurélien Le Jeune